

COMPTE-RENDU DE SEANCE DE CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille treize,
Le 18 mars à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Max MANNÉ, Maire

Présents : Mesdames Jacqueline SCARPETTA, Claudie FILLON, Nathalie CAHUZAC, Frédérique ESCANDE, Jacqueline LETISSIER, Bridget LOUSA,

Messieurs Max MANNÉ, Michel GROH, Julien CLAVÉRO, Gérard GUERRE, Jean-Yves LEGROS, François MARTIN, Luc URBAIN

Absent excusé représenté : Monsieur Régis DAGORY (pouvoir à Frédérique ESCANDE)

Absents excusés : Mesdames Valérie LOURY et Hélène MAIRESSE, Messieurs Pascal ARDOUIN, Eric PINAUD et Jean-Louis ROCHE

Secrétaire de séance : Madame Jacqueline SCARPETTA

Date de convocation	6 mars 2013	Nombre d'élus	En exercice	19
Date d'affichage	6 mars 2013		Présents	13
			Votants	14

A 20 heures 00, le quorum étant atteint, le Président déclare la séance ouverte.

Le compte-rendu de la séance précédente du 17 décembre 2012 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour est abordé :

1 – INFORMATION AUX ELUS

Monsieur MANNÉ, Maire, informe les conseillers de la décision prise dans le cadre de sa délégation générale :

Décision du 8 février 2013 : encaissement d'un chèque de 472,88 euros de notre assureur Groupama en complément d'une indemnisation d'un acte de vandalisme sur le bâtiment socioculturel allée des Crayons.

2 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 - BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT

Monsieur GROH, Adjoint aux Finances, procède à la présentation détaillée du réalisé 2012 du budget eau et assainissement.

Les restes à réaliser s'élèvent en investissement à 5000 euros et en recettes à 79 000 euros.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les comptes présentés conformes aux écritures du Receveur Municipal, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

Ceux-ci sont les suivants :

SECTION D'EXPLOITATION		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	24 889,79	dépenses	370 760,74
recettes	19 926,17	recettes	456 416,70
résultat de l'exercice 2012	-4 963,62	résultat	85 655,96
résultat antérieur N-1	0,00	résultat N-1	-150 620,71
résultat de clôture	-4 963,62	résultat de clôture	-64 964,75
résultat de clôture global			-69 928,37

Le compte de gestion du Receveur Municipal de Maule est également adopté à l'unanimité.

3 – ABSENCE D'AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2012

L'état des restes à réaliser 2012 montre un excédent de recettes de 74000 euros appelé à résorber le déficit de la section d'investissement de 64 964,75 euros. Il est donc décidé de ne pas procéder sur le budget 2013 à une affectation du résultat d'exploitation 2012.

Unanimité.

4 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2012 – BUDGET COMMUNAL

Monsieur GROH, Adjoint aux Finances, procède à la présentation détaillée du réalisé 2012 du budget communal :

extrait de son exposé :

En Fonctionnement, les dépenses réelles sont en augmentation de 1,8% par rapport à 2011.

Les écarts principaux par rapport au réalisé 2011 :

- Les charges à caractère général sont en augmentation (énergies, cantine et ordures ménagères).
- Les charges salariales et les autres charges de gestion sont stables.

En résumé une augmentation modérée, moindre que celle du coût de la vie.

Les recettes réelles sont en augmentation de 5% par rapport à 2011.

Les variations des principaux chapitres sont:

- Le produit des services (cantine, garderie) en augmentation (idem dépenses).
- Les impôts et taxes en augmentation: l'augmentation des bases et des taux était attendue, la bonne surprise provient du montant des nouvelles taxes reversées par l'état pour compenser les pertes de taxes professionnelles.
- La DGF (dotations de l'Etat) et les Participations sont en légère diminution.
- Les autres Produits (immobiliers et financiers) sont en légère augmentation.

Globalement, une augmentation des recettes supérieure à celle des dépenses, d'où une épargne brute 2012 de 451.751€, en forte augmentation, qui soulage le financement de nos investissements.

En Investissement, les dépenses principales sont :

- 631.157€ coût d'une partie des travaux de voirie de l'avenue de Chavoye.
- 134.865€ de dépenses de voirie (Rue Maurice Cayen et réparation de diverses autres rues) ainsi que l'achat d'un tracteur «équipé» pour l'équipe de voirie.
- 107.624€ : lutte contre les coulées de boue de la Cavée, études et achat d'un terrain.

A ces travaux ou à ceux des années précédentes correspondent notamment 116.180€ de subventions et de compensation de la TVA 2010.

Le Conseil approuve, à l'unanimité, les comptes présentés, conformes aux écritures du Receveur Municipal, le Maire ayant quitté la salle au moment du vote.

SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
dépenses	1 532 542,46	dépenses	1 047 544,23
recettes	1 976 276,35	recettes	142 901,72
résultat de l'exercice	443 733,89	résultat	-904 642,51
résultat antérieur N-1	695 291,91	résultat antérieur N-1	471 664,22
résultat de clôture	1 139 025,80	résultat de clôture	-432 978,29
résultat de clôture - total			706 047,51

5 - AFFECTATION DU RESULTAT DE CLOTURE DE FONCTIONNEMENT 2012 - BUDGET COMMUNAL

Le compte administratif 2012 faisant apparaître :

- un excédent de fonctionnement de clôture de 1 139 025,80 euros,
- un déficit d'investissement de clôture de 432 978,29 euros,
- un déficit des restes à réaliser de 600 700 euros (dépenses 908200€ /recettes= 307500€)

Le Conseil, à l'unanimité, décide qu'il y a lieu d'affecter le résultat de fonctionnement 2012 ainsi qu'il suit :

compte 1068 « réserves » recettes d'investissement – budget primitif 2013	1 033 678.29 €
compte 002 « excédent de fonctionnement reporté » recette de fonctionnement – budget primitif 2013	105 347.51 €
TOTAL	1 139 025.80 €

6 - AVANCES SUR VERSEMENT DE SUBVENTIONS 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser les avances suivantes sur subventions 2013 :

Association du Personnel Communal	500 €
Association Mareil GV (ex Music Gym)	1 000 €
Bibliothèque "Au Plaisir de Lire"	2 300 €
Cercle de l'Amitié	2 500 €
Croix Rouge Française (section mauloise)	500 €

Do You Speak English	400 €
Ecole de Musique et Danse	23 000 €
Football Club de Mareil	3 000 €
GBKMM (gymnastique-boxe-karaté)	654 €
Halte Garderie "Les Pitchoun's "de Maule	275 €
Judo (USMM)	2 100 €
La Ligue contre le Cancer	300 €
Scouts Unitaires de France(groupe de Thoiry)	150 €
Tennis Club de MSM	4 000 €
Union Nationale des Combattants	500 €
RITMY	520 €
Caisse des Ecoles	28 000 €
Centre Communal d'Action Sociale	11 000 €

7 - Réhabilitation des réseaux d'eaux usées prolongement avenue de Chavoie -allée des Roches-chemin du Moulin

M. Le Maire rappelle que certains travaux de réhabilitation du réseau d'eaux usées n'ont pu être réalisés en 2012 faute d'avoir pu obtenir les subventions nécessaires du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau.

Les travaux du précédent contrat eau étant terminés (réhabilitation réseau avenue de Chavoie et allées perpendiculaires ainsi que l'extension du réseau chemin de la Cavée), il propose au Conseil d'engager une nouvelle procédure pour :

- réhabiliter le réseau sur la fin de l'avenue de Chavoie ainsi que l'allée des Roches
- réaliser une extension du réseau d'assainissement chemin du Moulin.

Accord unanime – le Conseil :

- **DECIDE** d'engager les travaux de réhabilitation susvisés; les crédits seront portés au budget primitif 2013
- **AUTORISE** le Maire à recourir aux services de la SARL Rolland MOREAU comme assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour un montant d'honoraires de 8600 euros hors taxes (10285,60 euros toutes taxes comprises)
- **AUTORISE** le Maire à recourir à une consultation pour désigner un maître d'œuvre
- **AUTORISE** le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée pour désigner le ou les entreprises devant réaliser les travaux,
- **AUTORISE** le Maire à demander les subventions correspondantes au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau sous forme d'un contrat eau et à signer tous les actes s'y rapportant.

8 - TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE DE CHAVOYE & ALLEES PERPENDICULAIRES : avenant n° 3 VIOLA

Accord unanime pour demander à l'entreprise VIOLA la pose de 2 projecteurs sur les arrêts de bus soit la somme de 2405,60 euros hors taxes

9 - MICROCRECHE :

☞ PROLONGATION DE LA DURÉE DE LA CONVENTION AVEC LA SOCIETE "LA PART DE REVE" (SAS LPRN1)

Monsieur le Maire propose de prolonger de un an (soit jusqu'au 22 août 2014) la convention de délégation de service public passée avec la société privée LA PART DE REVE (LPRN1) comme en laisse la possibilité le cahier des charges signé en mai 2010.

Accord unanime.

☞ TARIFS AU 1er AVRIL 2013 et REMUNERATION

Monsieur le Maire propose de fixer d'un commun accord avec la SARL LPRN1 (société mère du Groupe LA PART DE REVE) le montant de la participation communale à verser pour l'exploitation de la microcrèche.

Il rappelle les tranches de tarifs calées sur ceux de la Caisse d'Allocations Familiales :

Revenu imposable selon référence CAF	nb d'enfants à charge	1 enfant	2 enfants	3 enfants	chaque enfant suivant
	Tranche A	R < 20706 €	R < 23840€	R < 27601 €	suppl.: 3761€
	Tranche B	20706 < R <= 46014 €	23840 < R <= 52978 €	27601 < R <= 61335 €	3761€ < suppl. R <= 8357€
	Tranche C	46014 < R <= 103200 €	52978 < R <= 118733 €	61335 < R <= 137464 €	8357€ < suppl. R <= 18730€
	Tranche D ou Extra-muros	R > 103200€	R > 118733€	R > 137464€	suppl. : 18730€

Les frais de garde des enfants au 1^{er} avril 2013 (date d'augmentation des montants versés par la CAF dans le cadre de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant (PAJE)) fixés d'un commun accord entre les parties sont les suivants :

Définition du tarif mensuel

Tarifs mensuels sur 12 mois	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D et extra-muros
<u>Forfait de Base</u> : 5 jours et 10heures maxi	1 013.40 €	1 073.13 €	1 132.86 €	1 190.60 €
1/2 heure supplémentaire Forfait 5 jours	50.67 €	53.66 €	56.64 €	59.53 €
Forfait 4 jours et 10heures maxi	912.06 €	965.82 €	1 019.57 €	1 071.54 €
1/2 heure supplémentaire Forfait 4 jours	45.60 €	48.29 €	50.98 €	53.58 €
Forfait 3 jours et 10heures maxi	729.65 €	772.65 €	815.66 €	857.23 €
1/2 heure supplémentaire Forfait 3 jours	36.48 €	38.63 €	40.78 €	42.86 €
Forfait 2 jours et 10heures maxi	537.10 €	568.76 €	600.41 €	631.02 €
1/2 heure supplémentaire Forfait 2jours	16.11 €	17.06 €	18.01 €	1.79 €
Forfait 1 journée par semaine 10heures	253.35 €	268.28 €	283.21 €	297.65 €
1 jour occasionnel 10 heures (à la journée)	63.34 €	67.07 €	70.80 €	74.41 €

Montant/heure des absences remboursables	5.29 €	5.60 €	5.91 €	6.21 €
--	--------	--------	--------	--------

A compter du 1^{er} septembre 2013, la participation communale sera la suivante :

	Tranche A	Tranche B	Tranche C	Tranche D et extra-muros
Aide communale horaire	0.92 €	0.61 €	0.30 €	0.00 €

Accord unanime du Conseil.

10 - ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL

Il est proposé de confier l'entretien du terrain de football situé derrière la mairie à la société BOTANICA Jardin services pour une somme de 9829 euros hors taxes (11755,48 euros ttc).

Accord unanime.

11 - REMBOURSEMENT INTERVENTION SUR CHAUDIERE LOGEMENT COMMUNAL 3 PLACE DE MAREIL

Une panne est intervenue sur le chauffage d'un logement communal situé au n° 3 Place de Mareil. Le locataire ayant réglé directement à l'entrepreneur les réparations effectuées qui relevaient en fait de la mairie, il est décidé de rembourser le locataire soit la somme de 273,64 euros.

Accord unanime.

12 – QUESTIONS DIVERSES

➤ **CONTRAT RURAL** : il est décidé de mettre en œuvre un nouveau contrat rural qui comporterait trois actions : la restauration de la façade nord de la nef de l'église – le remplacement des huisseries de toutes les salles annexes de la mairie – la restauration intérieure de certaines de ces salles annexes.

Pour ce faire, Monsieur le Maire propose de s'attacher les services d'un architecte Monsieur Pascal LEJARRE pour un montant d'honoraires de 6000 euros hors taxes dont 4000 euros à récupérer sur les frais de maîtrise d'œuvre.

Accord unanime.

➤ Certains habitants demandent que des articles soient de nouveau portés dans le bulletin municipal afin de rappeler à certains propriétaires de chiens leur obligation citoyenne de ramasser les excréments de leur animal sur la voie publique et les trottoirs.

L'ordre du jour étant clos, un tour de table est effectué :

☞ avenue de Chavoie : des plots rétro réfléchissants vont être installés prochainement sur les chicanes

☞ Chemin de Richemont : les panneaux interdisant la circulation sur cette voie notamment le dimanche seront rendus plus visibles.

☞ Rythmes scolaires : l'application de la réforme est reportée en 2014. Monsieur le Maire déplore que l'Etat ne compense pas financièrement les dépenses engendrées pour les communes par la mise en place de cette mesure,

☞ Ecole maternelle : il faut s'attendre en septembre prochain à la fermeture d'une classe

☞ Le Lion's Club propose de financer une action sur la Commune.

☞ Vidéoprotection : l'étude technique est en cours. Trois entreprises ont été contactées afin de nous exposer les solutions envisageables -.Nous nous orientons vers un système sans centralisation des informations, qui ne seront consultées qu'en cas de besoin, par la gendarmerie.

Plus aucune question n'étant posée, la séance est levée à 22 heures 30 et hors conseil, la parole est donnée au public.

Le Maire
Max MANNÉ